

# Humanitaire sans Frontières

Périodique pour l'éducation aux droits de l'homme, la diffusion de droit humanitaire et la promotion de la culture de la paix éditée par l'ADDIHAC

## Le partage est une valeur

Le partage est le fait de donner une partie de ce qui est à soi. C'est un geste d'amour et de solidarité. En effet, on donne souvent à celui qu'on aime. Le partage permet d'alléger la privation et la précarité. Celui qui partage avec les autres fait preuve d'une grandeur de l'âme et aide ses semblables à alléger leurs souffrances. Le partage est une manière d'éradiquer l'égoïsme qui est à l'origine de certains conflits au sein de la famille et de la société. Force est de constater que vivre dans l'opulence dans un milieu de déshérités est une insécurité pour soi. A titre d'exemple, pendant les scènes de pillage de triste mémoire dans la ville de Kinshasa en RD Congo alors Zaïre, plusieurs nantis furent envahis par leurs voisins vivant dans la misère. (Suite à la page 2)

## La paix est un droit

Les hommes, les femmes et les enfants aspirent tous à la paix. Celle-ci est considérée non seulement comme l'absence de la guerre, mais aussi comme un état d'esprit selon lequel il n'y a aucun danger. Il s'agit d'une situation où règnent le calme et la tranquillité. La paix désigne l'entente amicale des individus dans la société et implique une résolution systématiquement calme et mesurée de toute difficulté conséquente de la vie en communauté, principalement le dialogue. C'est une condition sine qua non pour développement et le progrès social. Elle épargne les hommes et leurs biens de danger de la guerre dévastatrice. C'est pourquoi, des organisations internationales, des ONG ainsi que plusieurs individus s'investissent dans la promotion de la paix dans le monde. Pour l'intérêt de l'humanité toute entière, il est important de promouvoir l'éducation pour la paix dans le monde en l'introduisant dans les programmes d'enseignement. Pour ce faire, il ne faut pas se limiter à la construction des écoles de guerre, les écoles de la paix sont également très importantes, car la guerre détruit ce que la paix construit. Il faut promouvoir la culture de la paix qui, selon l'UNESCO, est l'ensemble de valeurs, d'attitudes et de comportements qui reflètent et favorisent le partage fondé sur les principes de justice, de démocratie, tous les droits de l'homme et la tolérance. Ils rejettent la violence et incitent à prévenir les conflits en s'attaquant à leurs racines et à les résoudre par la voie de négociation. Ces valeurs, attitudes et comportements garantissent à tous la pleine jouissance de leurs droits et les moyens de participer au processus de développement de leurs sociétés. Ceux qui ont vécu la guerre savent ce que vaut la paix. Celle-ci est un droit reconnu à tout individu dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, notamment dans son article 28 afin qu'il jouisse de ses droits en tant qu'être humain. **Albert Lokuli**

## Le partage est une valeur

(Suite de la page 1)

Ces nantis accaparaient 95 % de revenu national au détriment de la majorité de la population qui se contentait de 5 % et abandonnée dans la misère totale. Pourtant, s'il y avait un partage plus ou moins équitable, cette situation désastreuse pourrait être évitée. Le partage est l'une des valeurs qui promeuvent la culture de la paix. La valeur du partage doit être enseignée aux enfants dès le bas-âge, car ils seront les dirigeants de demain et doivent apprendre à être solidaires avec leurs semblables. Qu'ils n'accaparent pas tous pour eux-mêmes afin de ne pas être exposés à la vindicte populaire. Le partage est l'un des leviers de la paix sociale. Il est important de dépasser l'instinct de préférence et se montrer généreux même envers les inconnus que l'on croise par dizaines tous les jours. Certaines doctrines enseignent que le partage enrichit. Georges Sand n'a-t-il pas dit que plus on partage, plus on possède ? Le bonheur est la chose qui se double si on le partage, comme l'a dit Albert Schweitzer. **Rocky**



## Le droit à une justice équitable

Le droit à une justice équitable est reconnu à tout individu sans discrimination. Il s'agit d'un droit de l'homme proclamé par l'article 10 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948. Ainsi, toute personne a le droit à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial. Il appartient à cette juridiction de décider soit de ses droits et de ses obligations, soit du bien fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre toute personne. Une justice équitable consiste à bénéficier d'une justice prompte et effective organisée par l'État. Elle est fondée sur le principe de la présomption d'innocence de l'inculpé, la possibilité de se défendre devant un juge ou un tribunal impartial et la condamnation conformément à la loi. Par ailleurs, tout jugement doit être prononcé après un débat contradictoire. Chacun doit avoir la possibilité d'être assisté par un avocat et de convaincre par la parole et des preuves. Une justice équitable n'est possible que lorsque le juge jouit de son indépendance telle que prévue par la loi et les règles universellement reconnues par toutes les nations civilisées et s'il n'est pas corrompu. Le pouvoir judiciaire ne doit pas être assujéti au pouvoir politique. Une justice équitable est l'une des conditions sine qua non pour la paix et la stabilité sociales. Sans justice, il n'a pas de paix, dit-on. Considérant ce qui se passe actuellement en RD Congo, notamment pendant les procès des hommes politiques de l'opposition et des conflits parcellaires, peut-on parler d'une justice équitable ? En effet, les opposants politiques sont condamnés et envoyés en prison à la suite d'une parodie de justice et au mépris de la loi et de la procédure. Une telle justice n'honore pas l'État congolais. La justice congolaise doit redorer son blason terni afin de devenir crédible. N'oublions pas que la justice élève les nations. **F. DEMBO**

## Une indifférence inacceptable



Il ne se passe pas un jour sans déplorer des pertes en vies humaines dans la mer Méditerranée. De nombreuses personnes tentent désespérément de rejoindre « le paradis européen » pour échapper à la misère ou aux dangers des conflits armés. Parmi elles, des femmes et enfants de toutes nationalités confondues. Elles passent plusieurs jours en mer sans nourritures ni eaux dans les embarcations de fortune qui peuvent chavirer à tout moment en faisant un grand nombre de morts par noyade et des disparus. Selon l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), jusqu'à 500 migrants sont portés disparus le 10 septembre 2014. Ils ont été délibérément jetés au large par leurs passeurs. Pour l'OIM, C'est le naufrage le plus grave de ces dernières années. Ces candidats à l'immigration qui se transforment en candidats à la mort viennent en grande partie du continent africain. Ce qui est étonnant, les gouvernements des pays africains affichent une indifférence totale vis-à-vis de cette tragédie humaine. Cette situation n'a jamais figuré dans l'ordre du jour des rencontres des dirigeants africains qui semblent ignorer leur part de responsabilité. Force est de constater que ces candidats à l'immigration sont des victimes des violations graves des droits de l'homme dans leurs pays d'origine : les droits civils et politiques ainsi que des droits économiques et sociaux. Parmi ces nombreux candidats à la mort, on retrouve des jeunes gens sans avenir dans leurs pays d'origine. Seul le départ vers d'autres cieux constitue la garantie pour un avenir meilleur. Faut-il renforcer le blocus dans la méditerranée pour éviter des morts au quotidien ou chercher à résoudre le problème à partir des pays d'origine ? Dans le cas contraire, on continuera à déplorer des morts au quotidien. N'oublions pas que rien n'est précieux que la vie. **BNN**

## Tant de crimes non élucidés

Le droit à la vie a pour finalité de préserver l'existence physique de tout être humain et de condamner quiconque qui met fin à la vie de son semblable. Force est de constater que la justice congolaise est incapable de faire la lumière sur de nombreux crimes crapuleux dans ce pays, notamment dans la ville de Kinshasa la capitale. Il convient de citer l'assassinat de l'ancien LD Kabila, des journalistes Franck Ngikye et son épouse, Bampuwa, Serge Maheshe, les activistes des droits de l'homme Patrice Kabungulu, Floribert Chebeya et son chauffeur Fidèle Bazana, Aimée Kabila, Armand Tungulu sans oublier l'ancien proche du Chef de l'Etat Augustin Katumba Mwanke et autres. La liste n'est pas exhaustive. Toutes ces personnes ont trouvé la mort dans des circonstances mystérieuses. Aucune enquête n'a pas fait la lumière sur les circonstances de ces décès pour rendre justice à la famille des victimes. Ce qui suscite beaucoup de suspicions et des rumeurs. Espérons que l'avenir dira la vérité sur ces décès suspects. Wait and see, comme disent les Anglais. **Paul. M**

## La MONUSCO a-t-elle menti ?

Le général Amisi Gabriel alias Tango Fort des Forces Armées de la RD Congo vient d'être innocenté. La mesure de sa suspension est levée. Il s'agit d'un ancien officier de l'ancienne armée zaïroise de l'époque. Il fut recruté en 1996 par la rébellion de l'AFDL (Alliance des Forces Démocratique pour la Libération du Congo). Pendant la deuxième guerre, il rejoint la nouvelle rébellion du RCD/ Goma et devint l'adjoint du chef d'état –major chargé de la logistique. Devenu chef d'état-major de la force terrestre des FARDC (Forces Armées de la République Démocratique du Congo) en 2006, il fut suspendu de ses fonctions à la suite d'un rapport des experts des Nations Unies l'accusant de fournir des armes aux groupes armés opérant à l'Est du pays. Cet officier est souvent cité dans les différents rapports pour violations graves de droit humanitaire. Selon Human Rights Watch, il est impliqué dans l'exécution sommaire du soldat Joe Lona Bifiko et dans la torture des prisonniers dans le centre de détention de service des renseignements à Goma en 2001. Son nom est également cité dans la répression de la mutinerie de Kisangani qui a coûté la vie à plusieurs civils. A l'issue de son enquête, le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme a recommandé sa poursuite judiciaire. Malheureusement, il n'a jamais été inquiété par la justice. La brigade qu'il commandait fut également serait impliquée dans l'exécution sommaire de 82 civils et des combattants Mai-Mai pendant les opérations militaires conjointes avec l'armée rwandaise en septembre 2002 au Kindu. Aujourd'hui innocenté par le pouvoir en place, qui sera-t-il demain en cas du changement du régime ? Voila un futur pensionnaire de la Haye. Et ce ne sera plus Tango Fort mais plutôt Tango Faible. Le fait de l'avoir innocenté laisse poser la question de savoir si la MONUSCO a-t-elle menti ? **Romy DAKA**

## Nouvelles de l'ADDIHAC

-Le 4 octobre 2014, une délégation composée de directeur général de l'ADDIHAC et d'un membre était présente à la manifestation organisée à Anvers conjointement par les ONG *Eéntje Meer* de Belgique et *Vie Montante Développement* de la RD Congo dans le cadre de soutien aux enfants ramasseurs des sachets de la ville de Kinshasa en RD Congo.

--9 octobre 2014, à l'invitation du Centre d'Études de Migration et Interculturelles, le directeur général de l'ADDIHAC a participé au séminaire déjeuné organisé au campus de l'université d'Anvers. Le séminaire avait pour thème : « Le rôle déterminant de droit dans la politique de Migration » animé par le Prof Dr Dirk Van Heule de la faculté de droit de cette université.

### RD Congo

Kinshasa  
BP 10687 Kinshasa 1  
e-mail: [addihac@hotmail.com](mailto:addihac@hotmail.com)

### Belgique

Anvers  
Zendelingenstraat 35  
2140 Borgerhout.  
Tel: (+32) 487102915  
e-mail: [info@addihac.com](mailto:info@addihac.com)

## **Eéntje Meer**

Votre bureau d'Interim

Inscrivez-vous sans tarder

Tournhoutbaan 343, 2140 Borgerhout. Anvers

Tél : 03 295 38 35/ Gsm : 0488 408 710

e-mail : [eentjemeer@mail.com](mailto:eentjemeer@mail.com)